



Autorisation de vente a domicile d'alcool la nuit

Par **jeanphilippe_old**, le **07/10/2007** à **17:55**

Bonjour,

Je suis en instance de création d'entreprise sur Metz en Lorraine, ma société livrera de l'alcool et des amuses gueules la nuit de 21h00 à 5h00 du matin.

Le probleme c'est qu'en Alsace Moselle autrement dit sur Metz il existe une loi locale du 26 juillet 1900 qui interdit l'ouverture de locaux de vente ouvert au public de 21h00 a 5h00 du matin, la mairie ainsi que la prefecture de Metz ne sont pas au courant d'une telle activité dans notre département.

La Marie m'a refusé l'autorisation de vente d'alcool car elle ne peut pas s'appuyer sur des loi pour me délivrer cette autorisation.

Aidez moi je veut vraiment faire ce type d'activité sur Metz et les administrations concernés ne sont pas au courant sur ces autorisations spéciales.

Je vous remercie d'avance Jp La Loggia